

Le questionnaire de REVV			Réponse à Saint Péréy
n°	Question	Précisions de REVV	Jacques Dubay Poursuivons ensemble
1	Quelles mesures prendrez-vous pour inciter la population à utiliser d'autres moyens de déplacements que la voiture individuelle ?	Même si la population dans son ensemble plébiscite les modes doux, la part modale du vélo reste faible en France (3 % en moyenne, 15 % à Strasbourg, contre 30 % au Pays Bas). Il faut des mesures fortes pour que les gens passent outre les appréhensions liées aux changements d'habitude.	Notre équipe a déjà engagé une démarche pour faire évoluer les mentalités en matière de déplacement. Nous avons déjà réalisé des infrastructures pédagogiques, développé des voies cyclables protégées, transformé les voies de circulation.... Notre volonté est de poursuivre dans ce sens.
2	Donnerez-vous la priorité à ces modes en leur allouant plus de budgets et plus d'espace en site propre, donc en prenant des budgets et de la place à la voiture ?	Les villes qui ont réussi à réduire sensiblement la part de la voiture dans les déplacements ont commencé par restreindre la place des voitures dans l'espace public et ont consacré les budgets de voirie à des aménagements de qualité pour les piétons, les vélos, et les transports en commun. A ce titre, la réfection des boulevards à Valence en 2009 est exemplaire.	La volonté politique de notre équipe était déjà en 2014 de faciliter les déplacements doux (notamment en sécurisant) de ce fait des budgets ont déjà été attribués et dans nos projets, la volonté est tout aussi affirmée et sera encore plus accentuée puisque la démarche est engagée.
3	Soutenez-vous les projets routiers tels que le Carrefour des Couleurs, l'échangeur de Montélier et le troisième pont ? Pour quelles raisons ?		Nous n'avons pas à nous engager au sujet du projet des « Couleurs » et de Montélier. Pour le 3 ^e pont : oui, nous soutenons ce projet qui entre dans une cohérence de schéma de circulation. Des élus participent à l'intercommunalité et au SCOT et s'engagent à se prononcer en fonction des échanges et avec une approche cohérente pour toutes les nécessités de transport.
4	Généraliserez-vous les zones 30 au centre-ville et aux quartiers résidentiels ?		Nous l'avons déjà réalisé pour le centre, un autre quartier et en fonction du bon fonctionnement, nous l'étendrons aux quartiers où cela est opportun.
5	Allez-vous passer votre commune en « ville 30 » (le 30 km/h devient la règle, 50 l'exception) ?		Compte tenu de la spécificité de la géographie de notre commune nous ne pouvons pas appliquer cette mesure. Mais en urbain « pur » : notre souhait est d'y parvenir.
6	Créerez-vous des zones de rencontre dans les quartiers commerçants ? Combien ?		Oui, c'est fait. Fort de cette expérience, nous souhaitons l'étendre à des rues de même type (étroites, sans trottoirs..).
7	Combien de parking-relais installerez-vous en périphérie ? Dans quel délai et avec quel moyen de liaison vers le centre-ville ?		Un Parking relai de 50 places vient d'être installé avec possibilité de l'agrandir. Certains parking n'ont pas cette appellation de parking relai, mais remplissent cette fonction.
8	Quelles mesures dissuasives prendrez-vous pour que l'utilisation de la voiture en ville ne soit plus un réflexe systématique pour la plupart des automobilistes ?	La moitié des déplacements font moins de 5 km. Le vélo est plus rapide que la voiture en ville.	Notre équipe agit plus par l'encouragement que dans la dissuasion ou la répression. Notre action sera donc centrée sur des réalisations d'aménagements incitatifs et de communication par divers moyens pour pouvoir toucher les différents publics.
9	Supprimerez-vous ou augmenterez-vous le stationnement automobile en surface ? Dans quelles proportions ?	L'emprise du stationnement automobile est souvent ce qui empêche de mettre en place des aménagements cyclables sécurisés, plus que les contraintes budgétaires. Le stationnement de surface incite les gens à venir en ville en voiture. Le stationnement dans les rues est la première cause d'accident grave chez les cyclistes à cause de l'ouverture des portières.	Le stationnement en surface ne sera pas augmenté. Il sera déplacé vers la périphérie selon les aménagements qui pourraient être réalisés en centre-ville. Nous sommes particulièrement attentifs aux situations variables des personnes qui se déplacent : professionnels, mobilité réduite... et prenons en compte tous les besoins.
10	A combien fixerez-vous le montant du forfait post stationnement ?	Outre l'aspect dissuasif du montant de l'amende, l'argent récolté permet de financer la police municipale pour lutter contre le stationnement sauvage, source d'insécurité pour les piétons et les cyclistes.	Le stationnement n'est pas payant sur la commune. La réglementation est de type zone bleue et les amendes mises par la police municipales sont « classiques ».

11	<i>Allez-vous rendre la traversée des quartiers d'habitation impossible pour les voitures ? Quels quartiers ?</i>	Les rues des quartiers d'habitation ont vocation à être un lieu de vie, notamment pour les enfants. La circulation automobile doit être limitée aux seuls riverains. Il existe des solutions pour empêcher les véhicules en transit, par exemple grâce à des plans de circulations en marguerite avec des sens uniques. Les vélos doivent continuer à traverser, grâce à des doubles sens cyclable (DSC), ce qui leur permet d'éviter les axes principaux à fort trafic.	Nous pouvons jouer sur les sens de circulation, pour limiter les « shunt », mais les habitants doivent pouvoir accéder à leurs lieux de vie.
12	<i>Quels choix d'équipements de limitation de vitesse choisissez-vous ? Chaussidoux, plateaux traversants, coussins berlinois, feux régulateurs, radars automatiques ?</i>		Nous avons choisi de créer des chaussidoux si possible, là où nous n'avons pas pu mettre d'autres aménagements. Nous ne poserons plus de coussins berlinois, lorsqu'il y a des riverains (beaucoup trop de nuisance.) Nous privilégierons les plateaux traversants. Nous avons équipé la commune de radars pédagogiques, nous en remarquons l'efficacité, donc nous en achèterons 3 autres.
13	<i>Comment lutterez-vous contre le stationnement sauvage sur les aménagements cyclables et piétonniers ? Campagne de sensibilisation des automobilistes ? Brigade dédiée ? Mise en fourrière systématique ? Caméras d'auto-verbalisation ?</i>	<i>Le stationnement sauvage sur les bandes cyclable et sur les trottoirs est un danger pour les cyclistes et les piétons. Il annihile l'intérêt des aménagements cyclables (cf. avenue Marc Urtin à BLV). Malheureusement, malgré les promesses, beaucoup d'automobilistes, habitués à l'impunité, continuent à se garer sans vergogne sur les aménagements cyclables. Même les sorties de garage sont mieux respectées alors qu'il ne s'agit pas de mise en danger d'autrui.</i>	Au vu de ce genre d'incivilités nous faisons appel à notre police municipale et faisons respecter le code de la route.
14	<i>Quelles actions concrètes mènerez-vous pour encourager l'usage des bus en remplacement de la voiture ?</i>		Œuvrer pour le prolongement de la ligne de bus Cité cadencée toutes les 10 minutes jusqu'au parking relai.
15	<i>Appuiez-vous l'augmentation de la densification des lignes de bus : cadencement augmenté, horaires élargis ?</i>		OUI
16	<i>Appuiez-vous la mise en place des bus express entre Valence et les communes des alentours ? Quelles communes ?</i>	<i>La circulation automobile en ville est souvent le fait de personnes qui habitent dans les communes périphériques et qui ne peuvent se rendre en ville faute de transport en commun satisfaisant. Montélier et Chabeuil sont à 45 minutes du centre de Valence, avec un bus tous les 1/2 heures aux heures de pointe.</i>	OUI
17	<i>Proposez-vous la gratuité du réseau et dans ce cas comment compenserez-vous la diminution des recettes et comment financerez-vous les améliorations du réseau ?</i>	<i>L'augmentation de la part modale des bus doit se faire au dépend de la celle de la voiture et non pas de celle des piétons et des cyclistes. L'expérience a montré que la baisse du coût du billet ne fonctionne que très marginalement pour convaincre les automobilistes de prendre le bus, contrairement aux piétons et aux cyclistes (au détriment de leur santé), et elle augmente artificiellement le nombre de déplacements.</i>	Nous sommes favorables à des coûts modestes comme ils ont été mis en place pour les déplacements réguliers. Sachant que le CCAS a la possibilité de prendre en charge les frais de cartes de bus pour les personnes en situation précaire.
18	<i>Quelles actions concrètes mènerez-vous pour encourager l'usage du train pour les déplacements domicile - travail ?</i>	<i>Le train est un moyen de déplacement sûr, rapide, confortable, et peu onéreux. Il ne pollue pas et par rapport à l'espace qu'il occupe, il peut transporter beaucoup plus de monde. Jusqu'à aujourd'hui le train a été négligé dans les politiques de déplacements sur l'agglomération.</i>	Nous n'avons pas d'indicateurs de ces pratiques.
19	<i>Engagez-vous VRD dans la création d'un syndicat de transport avec la Région pour développer un réseau express de trains sur l'agglomération ?</i>		Nous participerons au débat en temps voulu.
20	<i>Appuiez-vous la création d'un réseau express régional sur l'étoile ferroviaire de Valence ?</i>	<i>L'étoile ferroviaire de Valence est moderne et en excellent état mais sous-utilisée. La faible fréquence des trains limite son attrait pour les déplacements quotidiens. En train il faut 8 minutes pour aller de Valence Ville à Rovaltain, mais il n'y a qu'un train toutes les 1/2 heures aux heures de pointe.</i>	Nous participerons au débat en temps voulu.
21	<i>Appuiez-vous la réouverture de la gare ferroviaire voyageurs de Portes-les-Valence comme prévu au PDU ? A quelle échéance ?</i>		Nous appuierons les décisions engagées dans le PDU car décidées dans une démarche d'ensemble cohérente en faveur des changements de modes de transport.

22	<i>Appuiez-vous la création d'arrêts de trains à Bourg-lès-Valence et Saint Marcel-lès-Valence ?</i>		Idem 21
23	<i>Appuiez-vous la création d'une vélo-station en gare de Valence Ville ? Avec combien de place sécurisée ?</i>	<i>Le train et le vélo sont complémentaires. Le vélo permet de multiplier par 3 le rayon de la zone de chalandise de gares. Mais il faut que les usagers puissent y garer leurs vélos en sécurité, de nuit comme de jour. On peut aussi proposer d'autres services : entretien courant, petites réparations, conseils, marquage contre le vol, etc. Le premier niveau du parking sous-terrain sous le parvis de la gare de Valence-Ville est un espace adapté à cet usage.</i>	OUI
24	<i>Quelles actions mènerez-vous pour que les parents soient moins tentés d'amener leurs enfants à l'école en voiture ?</i>	<i>L'accumulation de véhicules aux abords des écoles augmente le sentiment d'insécurité pour les piétons et les cyclistes et cela incite d'autres parents à amener leurs enfants en voiture. C'est un cercle vicieux dans lequel tout le monde est perdant, en premier lieu les enfants qui prennent de mauvaises habitudes.</i>	Nous soutiendrons les initiatives locales (associations de parents ou autres) qui entreprennent des projets en ce sens en leur facilitant la tâche. Nous n'augmenterons pas les nombres de places de stationnement aux abords des écoles. Nous poursuivrons l'amélioration de l'espace de déplacement réservé aux modes doux et communiquerons régulièrement sur les possibilités de mise en place de pédibus.
25	<i>Réduisez-vous l'offre de stationnement automobile aux abords immédiats des entrées d'écoles ?</i>		Les abords des écoles sont aussi des lieux de résidence. Sans supprimer les stationnements, nous ne les augmenterons pas et organiserons les espaces de manière à favoriser les modes doux.
26	<i>Comment réduirez-vous la circulation à proximité des écoles aux heures d'affluence ? Y interdirez-vous la circulation ?</i>		Nous ne sommes pas favorables à l'interdiction mais à l'encouragement de meilleures pratiques. (Pédibus-covoiturage)
27	<i>Comment sécuriserez-vous les déplacements non motorisés aux abords des écoles ?</i>	<i>On constate qu'il manque souvent des aménagements cyclables en site propre, voire des trottoirs, permettant un accès sécurisé. Il faut aussi lutter contre le stationnement sauvage.</i>	Il reste une école sur 3 où les aménagements ne sont pas suffisants, et nous travaillons à ce projet. Bien sûr, nous apporterons les améliorations qui apparaîtront nécessaire, en fonction de l'évolution des pratiques et de nos observations.
28	<i>Équiperez-vous les écoles d'abris à vélo plus adaptés ?</i>	<i>Il s'agit notamment d'éviter les « pincés roues », à remplacer par des arceaux plus stables et permettant d'attacher le cadre des vélos avec un antivol en U. Il faut aussi prévoir un positionnement permettant une meilleure visibilité pour réduire le risque de vol.</i>	Nous l'avons déjà fait. Nous serons à l'écoute pour adapter les abris au besoin.
29	<i>Encouragez-vous les écoles à participer au challenge mobilité de la région ? Comment ?</i>	<i>Il existe quelques initiatives venant d'enseignants, mais sans l'aide des communes cela n'a pas beaucoup d'impact.</i>	Nous envisageons de nous intégrer à toutes les démarches travaillées par les différentes structures territoriales en faveur des mobilités douces.
30	<i>Encouragez-vous la création de pédi-bus et de vélo-bus en mettant du personnel à disposition ?</i>	<i>L'apprentissage de l'autonomie dans les déplacements est une étape importante de l'éducation des enfants. Cela peut commencer grâce à des pédibus ou à des vélobus pour les distances plus grandes. Les parents sont plus enclins à laisser partir leurs enfants sans eux quand ils sont accompagnés sur le trajet.</i>	Nous encouragerons toute initiative et mettons à disposition toutes les aides possibles en particulier pour la mise en place de pédibus (travaillé avec VRD...). Nous encourageons toutes les initiatives basées sur le bénévolat. L'engagement de dépenses de personnel est limité par les ressources financières de la commune.
31	<i>Aidez-vous les écoles à former les enfants à la mobilité à vélo ?</i>	<i>La formation des jeunes à la mobilité à vélo est inscrite dans la loi LOM. Il faut que les communes aident les établissements scolaires à faire intervenir des formateurs pour initier les élèves à la conduite à vélo en ville.</i>	Nous poursuivrons les actions pédagogiques déjà en places sur la commune : la police municipale fait passer le permis Vélo à tous les enfants scolarisés en primaire sur la commune.